



La Violence conjugale

Par **1303171718**, le **01/01/2025** à **21:05**

Bonjour, je suis victime de violences conjugales et j'ai une maladie du cancers grave et je sollicite votre aide et vos conseils concernant la résiliation du titre séjour de mon ex mari ! je souhaite annuler le titre de séjour obtenu grâce à ma fille Je suis dans une situation difficile Je ne sais pas quelles démarches à suivre et je sollicite votre aide pour naviguer cette situation complexe.

Je vous remercie par avance pour votre aide précieuse.

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **01/01/2025** à **21:42**

Bonjour,

je vous propose de porter plainte au pénal contre votre adversaire : tout est expliqué ci-après :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm>

Par **Visiteur**, le **01/01/2025** à **21:54**

Bonsoir

Quelques remarques pour vous.

Privilégiez votre sécurité, appelez les secours en cas de danger, composez le 17 (police/gendarmerie) ou le 15 (SAMU) sans hésiter.

Ayez toujours prêt un sac d'urgence avec vos papiers d'identité, des vêtements, de l'argent, et les numéros de téléphone importants.

Parler de votre situation à un ami, un membre de votre famille, un collègue ou un professionnel de santé qui peut vous apporter un soutien précieux.

Le numéro d'urgence: 3919 est un numéro d'écoute gratuit et anonyme pour les femmes victimes de violences.

Déposer plainte est une étape importante pour faire cesser les violences et obtenir une protection juridique.

Enfin, les associations spécialisées peuvent vous proposer un hébergement temporaire et un accompagnement social.

Concernant le titre de séjour, vous pouvez faire un signalement en préfecture mais seule certaines condamnations peuvent entraîner le retrait automatique du titre de séjour.